

Le Onze septembre deux mil treize à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Avy (Maire), Mrs Hansart, Delattre, Meunier (Adjoints au Maire), Mme Bednarski, Hannecart, Mrs Chombart, Godart, Niot, Van Heeswyck, Voisin.

Etaient absents excusés : Mr Urbaniak Michel,

Etaient absents : Mr Urbaniak Michael, Fontaine,

Secrétaire de séance : Mme HANNECART Pascale

14 Membres en exercice, 11 membres présents, 3 Absents

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil

Lecture de l'ordre du jour :

- Convention parcelle B 263 à Canisy
- Résiliation du bail à EARL DOSSIN Parcelle E 663
- Cession terrain Parcelle F 514
- Participation des Communes aux Mutuelles
 - Decret 2011-1474 du 8/11/2011
- Mise en place d'un adoucisseur

Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 2 Question, à savoir :

- 1- Travaux logement ruelle du jeu d'Arc
- 2- Convention Préfectorale D D T M

- ***Les membres du conseil autorisent l'ajout de cette question.***

→ **approbation du compte rendu du 03 Juillet 2013**

Aucunes remarques sur ce compte rendu

** il est donc adopté à l'unanimité des membres présents*

→ **Rapport du Maire**

➤ **Dossiers en cours**

✓ **Travaux de voirie ;**

Ces travaux se terminent, dans l'ensemble la demande a bien été suivie, sauf pour la rue du Bouloir où la topographie de la voirie posait un souci à l'écoulement pluvial, c'est pour cela qu'il ont du reprendre toute la surface face au magasin, Pour le devant de l'église, le système par épandage a été validé par le conseil général, car même s'il ne donne pas de subvention, il doit donner son avis sur ce qui touche la voirie Départementale. Il a été décidé de reprendre 1m à 1.50 la montée en briques pour faciliter l'accès à l'église aux personnes à mobilité réduite

✓ **Travaux d'assainissement :**

- Là aussi il a fallu attendre le conseil général en ce qui concerne la conduite le long de la RD 930, il vient de donner leur conseil la semaine dernière, ce qui a permis au cabinet VERDI de terminer son cahier des charge et il nous a été confirmé l'envoi aux organismes de publication de notre dossier d'appel d'offre cette semaine. Le délai de présentation est d'un mois pour les ouvertures de pli prévue pour le 21 octobre.

✓ **Eglise de Canisy et d'Hombleux**

- Un contact téléphonique avec l'entreprise m'a donné la raison de son retard dans l'intervention sur le clocher de Canisy et sur celui d'Hombleux, effectivement suite aux tempêtes sa société rencontre une surcharge de travail malgré tout il nous promet une intervention avant l'hiver.

L'ordre de travaux a été lancé, en attente de l'entreprise. J'aurais besoin d'une remorque d'agriculteur pour récupérer les fientes et savoir où on les dépose.

➤ **Club de football:**

✓ **Nouveaux président ;**

- L'ancien président n'a pas souhaité poursuivre car il n'a plus assez de temps libre suite à sa nouvelle activité professionnelle, lors de l'AG un nouveau président en la personne de Monsieur PORTAS a prit la direction du club. Il va étoffer son bureau dans les jours qui suivent.

➤ **Problème associatif:**

✓ **Salle de Musculation**

- Cette salle connaît un vif succès tel que les créneaux sont nombreux, par contre, et comme l'a déjà signalé le président du plateau des sports, la présence de sportifs dans la salle est interdite pendant la présence des enfants pour une question premièrement d'hygiène mais aussi de sécurité. Je l'ai donc rappelé aux athlètes qui l'ont très bien compris.

✓ **Animation ;**

- Il est dommage qu'il ne soit pas porté une attention particulière sur les calendriers des associations du village, cela aurait évité le chevauchement d'animation comme ces deux concours de boules. Je sais que seul ceux qui ne font rien ne se trompent pas, Je ne vais pas mettre cette situation en débat dans ce conseil.

- ***Les membres du conseil prennent note de ces éléments.***

1. Convention parcelle B 263 à Canisy

- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil les termes de la convention ;

Le but de cette convention est de permettre à la commune de passer sur cette parcelle la canalisation d'assainissement et comme il avait été dit lors du dernier conseil, le choix a été donné aux propriétaires entre la rétrocession de cette parcelle à la commune ou le passage d'une convention. Ils ont choisi la convention, je signale au conseil qu'elle est sans aucune indemnité et demande l'autorisation de signer cette convention avec les 4 copropriétaires

Les membres du conseil par 12 voix pour et 1 pouvoir autorisent monsieur le Maire à signer cette convention de passage pour la conduite d'assainissement.

2. Réalisation du bail à l'EARL DOSSIN sur la parcelle E 663

→ Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une résiliation mais d'un congé en fin de bail. Pour mémoire, le bail arrive à terme en octobre 2014 Comme la commune a racheté cette parcelle dans le but de l'intégrer dans les surfaces à Urbaniser dans notre P.L.U. il nous est permis de donner congés à l'agriculteur occupant la parcelle. Cette procédure doit être effectuée par un acte d'huissier, l'agriculteur en a été averti bien en avant de cette procédure et ne s'y oppose pas. Il faut que ce conseil m'autorise pour effectuer cette procédure.

- **Les membres du conseil par 12 voix pour et 1 pouvoir autorise monsieur le Maire a lancer cette procédure.**

3. Cession de terrains parcelle F 514

→ Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la vente du terrain situé à la sortie avait été repoussée car le prix proposé ne couvrait pas les frais engagés par la commune. Depuis un nouvel acquéreur s'est présenté avec une nouvelle proposition d'achat à 3 700 € en l'état, soit 1.76 € le m². Monsieur le maire rappelle que les frais sont de l'ordre de 1935.13 € ttc pour le premier nettoyage et de 1113.48 € TTC pour le bornage soit un cout total de 3048.61 € TTC. La proposition couvrant les frais engagés, cette nouvelle proposition est donc représenté, de plus cela permet à une entreprise de s'agrandir, il s'agit de Monsieur Eric LEFEBVRE qui a un commerce de gravillons et qui est un peu à l'étroit.

- **Les membres du conseil par 12 voix pour et 1 pouvoir autorise monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette vente.**

4. Participation des communes aux mutuelles

→ Monsieur le Maire présente au conseil la possibilité donnée à la commune dans sa compétence sociale, selon le décret 2011-1474 du 8/11/2011, de participer financièrement au cout d'une mutuelle santé territoriale prise par ses employés. Elle peut le faire soit en numéraire soit en pourcentage et aussi de décider si le conjoint ou ayant droit est pris en charge dans cette aide.

→ Monsieur le Maire présente une simulation par rapport à une proposition faite à une employée, valeur 68 € par mois pour une personne assurée.

- **Les membres du conseil s'inquiètent du fait de mettre cette participation sous forme de pourcentage car l'aide pourrait être plus importante pour un employé qui prendrait une couverture plus importante qu'un autre, et ne souhaite pas prendre en charge une autre personne que l'employé seul.**
- **Les membres du conseil à l'unanimité décide de choisir de participer a une couverture de base et accorde une participation d'un montant de 17 € par employé à condition que la mutuelle soit confirmée territoriale, et contre la confirmation par attestation que l'employé soit bien assuré.**

5. Mise en place d'un adoucisseur

- Monsieur le Maire signale au membre du conseil que le lave vaisselle de la cuisine qui sert à la cantine scolaire mais aussi aux locations est fortement entartré et s'abîme. Pour le protéger il faut installer un traitement d'eau. Monsieur le Maire présente au conseil trois devis pour la pose d'un adoucisseur.
 1. C R H > 1 865.76 € T T C pour un appareil de 18 l de résine
 2. MARIE > 1 921.02 € TTC Pour un appareil de 20 l de résine
 3. PARGADE N°1 > 3 330.86 € TTC (avec la protection de l'école en plus)
PARGADE N° 2 > 4 363.01 € T T C Protection du lave vaisselle seul.
- Monsieur le Maire expose qu'un 18 l de résine est largement suffisant pour la protection du lave vaisselle, la différence de prix du devis PARGADE est dû au fait qu'il refait un réseau spécifique au lave vaisselle pour le plus cher, et que pour le moins cher c'est qu'il le pose à l'arrivée générale, mais que cela occasionnera u, gaspillage d'eau adoucie pour des toilette et aussi pour les puisages extérieurs, cela est non nécessaire.
- Monsieur Godart demande une précision sur notre plombier habituel
- Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'entreprise MARIE d'Eppeville est que la différence est minime (55.26 €)

- **Les membres du conseil, à l'unanimité, préfère donner la préférence à l'entreprise habituelle Marié et autorise Monsieur le Maire à lancer la commande. Cette installation sera mise en investissement.**
- **Monsieur le Maire déplacera un montant de 1 925 € par certificat administratif du compte 020 (dépenses imprévues en investissement) vers le compte 021 (travaux)**

6. Travaux dans le logement ruelle du stade

Monsieur le Maire signale avoir été averti d'un problème d'insalubrité dans l'un de nos logement ruelle du jeu d'arc au N° 3, on s'y est rendu accompagné du 1^{er} Adjoint pour constater les dégâts. La salle d'eau qui est en même temps une pièce de passage pour se rendre à l'étage ou à la cave, mais également sert de toilette sans aucune cloison. Le fait de n'avoir aucune ventilation également n'a pas arrangé la situation, les murs sont abimés. Il sera donc nécessaire d'effectuer des travaux du type de cloisonnage ce qui demandera la pose d'une douche à la place de la baignoire, et une V M C sera à mettre en place. Un devis sera demandé et présenté lors d'un prochain conseil.

- **Les membres du conseil prennent note de ce dossier et autorise monsieur le Maire à demander ces devis.**

7. Convention Préfectorale D D T M

- Monsieur le Maire précise qu'un courrier avise la Commune qu'à partir du 1^{er} octobre les communes auront à traiter les documents relatifs aux demandes d'urbanisme comme les certificats d'urbanisme type A qui ne renseignent que l'état du terrain ou du type B où il est fait mention du projet sur ce terrain. Un autre document c'est la déclaration préalable si cette dernière n'ouvre pas de surface taxable en un mot n'autorise pas la création d'un espace couvert.
- Pour les autres documents et pouvoir continuer à les faire instruire par la DDTM sous le couvert du Maire, il nous faut signer une convention de mise à disposition du personnel de l'état de la D D T M qui ne nous coute rien bien sur.

→ **Les membres du conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer cette convention.**

8. Questions Diverses

- Monsieur le Maire rapporte qu'il à eu un contact avec une société pour mettre en place un système d'alerte téléphonique ou par SMS pour signaler tous risques pouvant affecter la commune. Ce système nous coûterait 500 € par an dans le cadre d'un groupement de collectivités mais nous n'avons pas encore évalué les possibilités d'utilisation de ce genre d'appel, ni son utilité est prouvé dans notre cas. Ce dossier sera retravaillé en commission.
- Vendredi soir une réunion parents, professeurs, présidente et animatrice Yokis, élus aura lieu dans la salle des fêtes à partir de 17 h. Le but étant de formaliser la période extrascolaire par des activités proposés par Yokis et aussi celles qui seront retenues par les parents suivant les inscriptions. Il est projeté quelques documents Yokis, monsieur le Maire signale qu'il n'a pas ceux qui seront projetés vendredis lors de la réunion.

Plus d'autres questions, La séance est levée à 21 h 50